

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur des télécommunications en Suède

2018/2012(BUD) - 23/02/2018 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport d'Umas PAET (ADLE, EE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, à hauteur de **2.130.400 EUR** en crédits d'engagement et de paiement, pour venir en aide à la Suède confrontée à des licenciements dans le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a vocation à fournir une aide complémentaire aux travailleurs qui subissent les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial.

Demande suédoise: la Suède a déposé la demande **EGF/2017/007 SE/Ericsson** en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite de **2.388 licenciements intervenus dans le secteur de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques** dans les régions de niveau NUTS 2 de Stockholm, de Västsverige, d'Östra Mellansverige et dans la région de Sydsverige.

Les députés estiment que les conditions fixées à l'article 13, paragraphe 1, du règlement FEM sont remplies et que la Suède a droit, au titre de ce règlement, à une contribution financière d'un montant de 2.130.400 EUR, ce qui représente 60 % du coût total de 3.550.667 EUR.

Motifs des licenciements: la Suède affirme que les licenciements sont la conséquence de modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation, plus particulièrement de la **croissance négative dans la branche d'activité axée sur le matériel du secteur des télécommunications pour Ericsson en Suède, à cause de la concurrence mondiale.**

Ericsson fait face à un avenir incertain en raison des changements structurels que l'industrie a subis du fait de la mondialisation et de la concurrence accrue, induite par la mondialisation, de concurrents, en particulier asiatiques. Le nombre de travailleurs employés par Ericsson au niveau mondial a augmenté mais il a décliné en Suède.

Le nombre estimé de travailleurs licenciés susceptibles de participer aux mesures est de **900**. Plus de 30 % de ce groupe appartiennent à la tranche d'âge des **55-64 ans** et possèdent des compétences spécialisées dans le matériel de télécommunications qui ne sont plus nécessaires sur le marché du travail actuel. Par conséquent, leur réinsertion sur ce marché s'annonce difficile et elles risquent de devenir des chômeurs de longue durée.

Ensemble de services personnalisés: les députés ont relevé que la Suède envisageait cinq types d'actions en faveur des salariés licenciés:

- orientation et planification des carrières,
- mesures pour les groupes défavorisés,
- soutien à l'entrepreneuriat,
- éducation et formation,
- allocations de recherche d'emploi et de mobilité.

Le rapport a noté que le coût des allocations et mesures d'incitation en faveur des travailleurs licenciés **atteint pratiquement le plafond de 35 %** du coût total de l'ensemble coordonné des services personnalisés et que ces actions seront subordonnées à la participation active des bénéficiaires visés à des activités de recherche d'emploi ou de formation.

Les députés ont salué la décision d'apporter une **aide spécialisée aux travailleurs licenciés de plus de 50 ans** qui sont en danger de devenir chômeurs de longue durée et à ceux ayant des difficultés d'apprentissage ou un handicap physique. Ils ont également salué l'obligation imposée au service public suédois de l'emploi d'inclure des exigences environnementales dans ses appels d'offres et dans sa propre pratique.

Le rapport a enfin souligné que les autorités suédoises ont confirmé que les actions admissibles ne bénéficiaient d'aucune aide provenant d'autres fonds ou instruments financiers de l'Union.